

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

\*\*\*

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi vingt-huit septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves THOREAU.

**Étaient présents**, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Yves THOREAU, **Maire**,

Pascale PARRINELLO, Elisabeth JEGU, Pierre HOUDEBINE, Jacqueline SAUNIER, Jean-François GRAMPEIX, Alain TRAONOUÉZ, **Adjoints au Maire**,

Stéphane SYLVAIN, Nathalie PRYJDA, Antony FERREIRA, Nadine BOURRON, Françoise PIGAL, Jean-Claude ANGLO, Philippe BOYADJIAN, Annie CHAUVIERE, Guillaume LAVOREL, Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Philippe SALLE, Georges MARTINS, **Conseillers municipaux**.

**Étaient absents représentés ayant donné pouvoir** : Philippe FISCHER à Pierre HOUDEBINE, Isabelle HAMEL à Pascale PARRINELLO, Régine LANGLOIS à Jacqueline SAUNIER, Eric Faivre à Jean-François GRAMPEIX, Pascale CETLIN à Cécile SABATIER.

**Était absente excusée** : Jannine ANDRIEU

**Secrétaire de séance** : Pascale PARRINELLO

\*\*\*

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal en exercice et constate que le quorum est atteint pour la validité des délibérations.

\*\*\*

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2021. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*

Monsieur le Maire donne ensuite communication des décisions qu'il a prises en application de la délégation accordée par le conseil municipal :

N°18/05/2021 – Convention Spectacle pyrotechnique du 14 juillet ;

N°19/07/2021 – Convention de formation professionnelle IFAC ;

N°20/07/2021 – Contrat d'entretien annuel du climatiseur Mitsubishi ;

N°21/08/2021 – Convention avec SESSAD La passerelle dans le cadre du prêt d'un lève personne appartenant à la Mairie de Mandres-les-Roses afin de le transférer au Collège Simone Veil.

Aucune observation n'étant faite sur ces points, les membres du conseil municipal lui en donnent acte.

\*\*\*

Il est procédé à l'examen des points figurant à l'ordre du jour :

**N°39/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Don-Subvention exceptionnelle à l'association SOLIDARITES CHIV-HAITI

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association SOLIDARITES CHIV-HAITI d'un montant de 500€.

Adoptée à l'unanimité

**N°40/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Don-Subvention exceptionnelle à l'association MAROLLES EN HARMONIE

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association MAROLLES EN HARMONIE d'un montant de 1 500€.

Adoptée à La majorité des votants :

12 Votent pour : Monsieur le Maire, Monsieur HOUDEBINE et son pouvoir, Madame SAUNIER et son pouvoir, Madame PARRINELLO et son pouvoir, Monsieur Jean-François GRAMPEIX et son pouvoir, Monsieur SYLVAIN, Madame Elisabeth JEGU et Madame PIGAL

4 Votent contre : Madame GUESDON, Monsieur MARTINS, Monsieur SALLE, Monsieur DEYSINE

10 S'abstiennent : Madame SABATIER et son pouvoir, Monsieur BOYADJIAN, Monsieur ANGLO, Monsieur TRAONOUEZ, Madame PRYJDA, Monsieur LAVOREL, Monsieur FERREIRA, Madame CHAUVIERE et Madame BOURRON

**N°41/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Avenant n°2 à la convention de groupements de commandes entre l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, ses communes membres et le SMITDUVM.

**Rapporteur** : Monsieur Stéphane SYLVAIN

Le Conseil municipal approuve l'avenant n°2 à la convention de groupement de commandes entre l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, ses communes membres et le SMITDUVM. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toute pièce afférente.

Adoptée à l'unanimité

**N°42/2021 : ADMINISTRATION GENERALE** – Adoption du principe de recours à la concession de service pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains d'affichage sur le territoire de la commune

**Rapporteur** : Madame Pascale PARRINELLO

Le Conseil municipal adopte le principe de recours à une concession de service public pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains d'affichage sur le territoire de la commune.

Adoptée à l'unanimité

**N°43/2021 : RESSOURCES HUMAINES** – Modification du tableau des effectifs

**Rapporteur** : Madame Pascale PARRINELLO

Le Conseil municipal accepte de créer et supprimer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Suppression →	Création	Service
1 poste de rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Financier
1 poste d'agent de maîtrise principal	1 poste de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Techniques
	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Enfance
1 poste d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Enfance
2 postes d'Attaché territorial	(2 postes d'attaché principal créés en juillet 2021)	
2 postes d'adjoint technique territorial	(2 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe créés en juillet 2021)	

Adoptée à l'unanimité

**N°44/2021 : RESSOURCES HUMAINES** – Modification de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

**Rapporteur** : Madame Pascale PARRINELLO

Le Conseil municipal précise les modalités de versement de l'IHTS et accepte d'établir la liste des emplois y ouvrant droit.

Adoptée à l'unanimité

**N°45/2021 : RESSOURCES HUMAINES** – Modification de la délibération cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

**Rapporteur** : Madame Pascale PARRINELLO

Le Conseil municipal décide de modifier, la délibération portant création du RIFSEEP et d'autoriser son versement aux techniciens territoriaux.

Adoptée à l'unanimité

**N°46/2021 : ENFANCE** – Demande d'aide à l'investissement auprès de la CAF du Val-de-Marne pour la réfection des sanitaires de l'accueil de loisirs maternel

**Rapporteur** : Madame Jacqueline SAUNIER

Le Conseil municipal sollicite le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, au titre de la demande d'aide à l'investissement pour la réfection des sanitaires de l'accueil de loisirs maternel.

Adoptée à l'unanimité

**N°47/2021 : TECHNIQUE** – Transfert au SIGEIF de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE).

**Rapporteur** : Monsieur Pierre HOUDEBINE

Le Conseil municipal décide le transfert au SIGEIF de la compétence portant sur l'implantation d'IRVE en voie publique, y compris notamment, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

**N°48/2021 : ASSOCIATIONS-VIE LOCALE** – Subventions communales aux associations locales

**Rapporteur** : Monsieur Jean-François GRAMPEIX

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention Projet 2021 aux associations locales de la façon suivante :

	Projet spécifique	Montant de la subvention
VCR Mandres	Toutes à vélo- Toulouse 2021	600 €
UNC	Intervention anciens combattants école	337 €
AMIA	Spectacle pour enfants juin 2021	450 €
Amis de Mandres	Récompenses Maisons Fleuries	250 €
Amis de Mandres	Journées européennes du Patrimoine	250 €
FCMP	Achat lave-linge et Traffic	1 000€

Adoptée à l'unanimité

**N°49/2021 : URBANISME** – L'obligation de dépôt d'une demande d'autorisation pour la division des propriétés bâties.

**Rapporteur** : Monsieur Alain TRAONOUEZ

Le Conseil municipal décide d'approuver, l'obligation de demande d'une autorisation pour la division des propriétés bâties.

Adoptée à l'unanimité

**N°50/2021 : FINANCES** – Tarifs des concerts, spectacles et événements municipaux.

**Rapporteur** : Madame Pascale PARRINELLO

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs suivant pour les concerts, spectacles et évènements municipaux qui seraient payants :

- 15 € l'entrée à partir de 16 ans tarif extérieur
- 10 € l'entrée à partir de 16 ans, tarif Mandrions
- Gratuité pour les enfants de moins de 16 ans

Adoptée à l'unanimité

**N°51/2021 : FINANCES** – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

**Rapporteur** : Monsieur Stéphane SYLVAIN

Le Conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à 40% de la base imposable, en ce qui concerne **tous les immeubles à usage d'habitation**.

Adoptée à l'unanimité

**N°52/2021 : FINANCES** – Demande de subvention à la Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fonds d'investissement métropolitain (FIM) pour le projet d'aménagement d'une voie de circulation douce permettant d'accéder au Collège Simone Veil à partir de la rue du 8 mai 1945.

**Rapporteur** : Monsieur Stéphane SYLVAIN

Le Conseil municipal décide d'autoriser, Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du FIM et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

**N°53/2021 : FINANCES** – Décision modificative n°2.

**Rapporteur** : Monsieur Stéphane SYLVAIN

Le Conseil municipal approuve, les mouvements constituant la décision modificative n° 2 du budget de la commune pour l'exercice 2021.

Adoptée à l'unanimité

**N°54/2021 : FINANCES** – Tarifs des salles municipales 2022.

**Rapporteur** : Monsieur Stéphane SYLVAIN

Le Conseil municipal approuve, les tarifs de location des salles municipales pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 28 septembre 2021 à 22h30.

Mandres-les-Roses, le 04 octobre 2021

Le Maire

Yves THOREAU

